

**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 23 février 2015**

L'an deux mil **quinze**, le **vingt-trois février**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 16 février 2015

Date d'affichage : 24 février 2015

Conseillers en exercice : 19 – **Présents** : 14 – **Votants** : 16

Présents : DENILLE – DENIS – DUBOURG – GEORGE – HOPPE – MARECHAL – MAZOYER – MOREL – ROUYER – SOYER – TILLARD – VILLA – WEISS – ZITELLA -

Absents : LODDO – MAHLA – POJÉ – SUSSON – TREMPÉ -

Procurations :

POJÉ N. a donné procuration à ZITELLA S.

SUSSON P. a donné procuration à VILLA M.

Secrétaire de séance : Madame DENIS Mélanie

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande l'ajout de plusieurs points, relatifs aux travaux d'exploitation en forêt communale, gérée par l'Office National des Forêts (contrats de services forestiers à intervenir avec les exploitants forestiers) : unanimité.

Le retrait du point 5 (convention Commune / Comité des Fêtes), inscrit à l'ordre du jour est, également, entériné.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/01/2015

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 30/01/2015, est approuvé à l'unanimité.

Madame Mélanie DENIS est désignée secrétaire de séance.

DCM N°2015-02-02- FINANCES – 7.1 Vote du Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, **par 14 voix « pour » et 1 « abstention »** (le Maire n'a pas pris part au vote) :

- **VOTE** : le Compte Administratif de l'exercice 2014 et **ARRETE** ainsi les comptes :

● **Investissement** :

Dépenses

↳ Prévus :	203.147,77 €
↳ Réalisé :	157.327,71 €
↳ Reste à réaliser :	25.024,47 €

Recettes

↳ Prévus :	203.147,77 €
↳ Réalisé :	170.773,73 €
↳ Reste à réaliser :	34.271,35 €

.../...

● **Fonctionnement :**

Dépenses

↪ Prévus :	914.361,22 €
↪ Réalisé :	831.242,95 €
↪ Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes

↪ Prévus :	914.361,22 €
↪ Réalisé :	905.300,99 €
↪ Reste à réaliser :	0,00 €

● **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	13.446,02 €
Fonctionnement :	74.058,04 €
Résultat global :	87.504,06 €

DCM N°2015-02-03- FINANCES – 7.1 Vote du Compte de Gestion 2014

Le Maire expose, au Conseil Municipal, que le Compte de Gestion 2014 a été établi, par le Trésorier de Neuves-Maisons, à la clôture de l'exercice.

Il le **visé et certifie** que le montant, des titres à recouvrer et des mandats émis, est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **VOTE** : le **Compte de Gestion 2014**, après avoir examiné les opérations, qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DCM N°2015-02-04- FINANCES – 7.1 Affectation des résultats d'exercice 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

- **STATUANT** : sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2014**

- **CONSTATANT** : que le compte administratif fait apparaître :

↪ Excédent de fonctionnement de :	23.811,51 €
↪ Excédent reporté de fonctionnement de :	50.246,53 €
↪ Excédent cumulé de fonctionnement de :	74.058,04 €
↪ Excédent d'investissement de :	13.446,02 €
↪ Excédent des restes à réaliser de :	9.246,88 €
↪ Excédent de financement de :	22.692,90 €

- **DECIDE** : d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice **2014**, comme suit :

↪ RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 - EXCÉDENT :	74.058,04 €
↪ AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00 €
↪ RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) - EXCÉDENT :	74.058,04 €
↪ RÉSULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) - EXCÉDENT :	13 446,02 €

DCM N°2015-02-05- AUTRES COMPETENCES – 9.1 Concession au cimetière – Tarifs et durées 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE ET FIXE** : les tarifs et durées des **concessions au cimetière** communal, comme suit :

* 15 ans :	120,00 € ,
* 30 ans :	190,00 € .

Ces tarifications prendront effet dès Publication en Préfecture de Meurthe et Moselle.

Les concessions ne sont pas accordées par avance.

DCM N°2015-02-06- AUTRES COMPETENCES – 9.1 Cases des columbariums – Tarifs et durées 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE ET FIXE** : les tarifs et durées des **cases des columbariums**, installés au cimetière communal, comme suit :

♦ Case pour une urne, y compris la plaque de fermeture et la plaque nominative, sans gravure :

* 15 ANS :	500,00 €
* 30 ANS :	800,00 €

♦ Dépôt d'une urne supplémentaire : **55,00 €**

♦ Plaque nominative supplémentaire : **70,00 €**

Ces tarifications prendront effet dès Publication en Préfecture de Meurthe et Moselle.

Les cases des columbariums ne sont pas accordées par avance.

DCM N°2015-02-07- AUTRES COMPETENCES – 9.1 Cases cinéraires – Tarifs et durées 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE ET FIXE** : les tarifs et durées des **cases cinéraires**, installées au cimetière communal, comme suit :

♦ Case pour une urne, y compris la plaque de fermeture et la plaque nominative, sans gravure :

* 15 ANS :	545,00 €
* 30 ANS :	845,00 €

♦ Dépôt d'une urne supplémentaire : **55,00 €**

♦ Plaque nominative supplémentaire : **70,00 €**

Ces tarifications prendront effet dès Publication en Préfecture de Meurthe et Moselle.

Les cases cinéraires ne sont pas accordées par avance.

DCM N°2015-02-08- AUTRES COMPETENCES – 9.1 Jardin du souvenir – Tarifs 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, **par 15 voix « pour » et 1 « abstention »** :

- **DECIDE ET FIXE** : le tarif de la **taxe de dispersion des cendres, Jardin du Souvenir** du cimetière communal, ainsi que le tarif de la plaque signalétique pour colonne, y compris la gravure, comme suit :

♦ Taxe de dispersion des cendres :	30,00 €
♦ Plaque signalétique pour colonne, y compris la gravure :	55,00 €

Ces tarifications prendront effet dès Publication en Préfecture de Meurthe et Moselle.

DCM N°2015-02-09- DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.6 Location Verbale de terrain 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** : l'application du tarif suivant, à la **location verbale** de terrain communal, consentie à :

* **M. FOURNIER Gérard** - 68, Boulevard Valonnière à VILLERS-LÈS-NANCY (54600)

AC-673 **20,00 € / an**

DCM N°2015-02-10- DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.5.1. Occupation du Domaine Public – Tarifs 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **DECIDE ET FIXE** : les tarifs suivants, pour occupation du Domaine Public, à savoir :

FORFAIT JOURNALIER :

- ⇒ **50 €** pour un emplacement pour tout véhicule de **plus de 3 T 5**,
- ⇒ **20 €** pour un emplacement pour tout véhicule de **moins de 3 T 5**,

FORFAIT MENSUEL :

- ⇒ **50 €** pour un emplacement pour tout véhicule de **moins de 3 T 5**.

DCM N°2015-02-11- FINANCES – 7.10 Participation aux Accueils de Loisirs 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : la mise en place d'un '**Accueil de Loisirs**', sur la Commune de CHAVIGNY, **au cours des différentes vacances scolaires 2015**,

- **CONSIDERANT** : la décision du Conseil Municipal de participer aux différents '**Accueils de Loisirs**' en apportant une aide financière, aux familles chavinéennes, désireuses d'inscrire leur (s) enfant (s) aux '**Accueils de Loisirs**',

- **DECIDE** : de participer, à hauteur de **3,50 €, par enfant et par jour**, aux différents '**Accueils de Loisirs**'. La somme globale sera versée à la **MJC Lorraine, porteur du projet** et responsable des '**Accueils de Loisirs**', au vu d'un état récapitulatif mentionnant le nombre et l'identité exacts des enfants, qui auront fréquenté le centre d'accueil, chaque période de vacances.

- **DECIDE** : d'ouvrir les crédits correspondants au **Budget Primitif 2015 (C/6042)**, pour faire face à cette dépense.

DCM N°2015-02-12- FINANCES – 7.10 ONF Travaux 2015 d'exploitation en Forêt Communale

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : les contrats de services forestiers, en forêt communale de CHAVIGNY : **parcelles 22A-23A, 23R, 26A, 27A, 32A à 34 A**, établis entre la Commune et la SARL MARCHAL David à 54450 BENAMENIL pour l'abattage, et le façonnage du bois d'œuvre et du bois d'industrie, d'une part et l'exploitant forestier MARCHAL Sylvain à 54540 SAINT-MAURICE-AUX-FORGES pour le débardage du bois d'œuvre et du bois d'industrie, d'autre part,
- **CONSIDERANT** : l'objet des contrats et les rémunérations des exploitants à savoir :

<u>Nature des Prestations</u>	<u>Quantités indicatives</u>	<u>Prix Unitaires (HT)</u>
Abattage / Façonnage de Bois d'Œuvre	163 m3	12 € / m3
Abattage / Façonnage de Bois d'Industrie	148 m3	14 € / m3
Débardage de Bois d'Œuvre	163 m3	08 € / m3
Débardage de Bois d'Industrie	148 m3	10 € / m3

- **CONSIDERANT** : la période d'exécution des prestations, à savoir :

Délai 'd'exécution'	5 mois
Date de mise à disposition du chantier	12 janvier 2015

- **CONSIDERANT** : le devis relatif aux honoraires des travaux d'exploitation, établi par l'Office National des Forêts, soit :

- ▶ ATDO - Assistance Technique, pour services forestiers d'exploitation, avec cubage et classement :
..... **1.775,80 € (HT)**,

- **CONSIDERANT** : le devis des travaux d'exploitation (matérialisation, dénombrement, réception des lots de bois de chauffage),

- ▶ Prestation conventionnelle, pour la valorisation du bois de chauffage (400 m3) :
..... **1.240,00 € (HT)**,

- **FIXE** : le prix de vente du bois de chauffage aux cessionnaires à : **13,50 € le m3**,

- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la commune, lesdits contrats pour services forestiers, à intervenir entre la Commune et la SARL MARCHAL David et l'exploitant forestier MARCHAL Sylvain, d'une part et les devis à intervenir avec l'Office National des Forêts, d'autre part.

DCM N°2015-02-13- FINANCES – 7.10 ONF Travaux 2014 d'exploitation en Forêt Communale

Cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération N°2014-06-37 du 17/06/2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : les contrats de services forestiers, en forêt communale de CHAVIGNY : **parcelles 9-10**, établis entre la Commune et l'exploitant forestier MARCHAL Sylvain à 54540 SAINT-MAURICE-AUX-FORGES pour le débardage du **bois d'industrie**, l'exploitant forestier LEBLANC Thierry à 54112 GIBEAUMEIX pour l'abattage du **bois d'industrie** et l'exploitant forestier FRANSOT Patrick à 54840 VELAIN-EN-HAYE pour l'abattage, le débardage du bois d'œuvre et découpes,
...../.....

- **CONSIDERANT** : l'objet des contrats et les rémunérations des exploitants à savoir :

<u>Nature des Prestations</u>	<u>Quantités indicatives</u>	<u>Prix Unitaires (HT)</u>
Débardage de Bois d'Industrie	190 m3	11 € / m3
Abattage de Bois d'Industrie	180 m3	13 € / m3
Abattage de Bois d'Œuvre	49 m3	12 € / m3
Débardage de Bois d'Œuvre	49 m3	09 € / m3
Découpes	10 unités	02 € / unité

- **CONSIDERANT** : les périodes d'exécution des prestations, à savoir :

- **MARCHAL Sylvain** : Délai 'd'exécution' 2 mois
Date de mise à disposition du chantier 29 janvier 2015
- **LEBLANC Thierry** : Délai 'd'exécution' 2 mois
Date de mise à disposition du chantier 19 août 2014
- **FRANSOT Patrick** : Délai 'd'exécution' 30 jours
Date de mise à disposition du chantier 26 mars 2014

- **CONSIDERANT** : le devis relatif aux honoraires des travaux d'exploitation -parcelles 9 et 10-, établi par l'Office National des Forêts, soit :

- ▶ ATDO - Assistance Technique, pour services forestiers d'exploitation, avec cubage et classement :
..... **1.029,00 € (HT)**,

- **CONSIDERANT** : le devis des travaux d'exploitation -parcelles 1, 3, 20 et 21- (matérialisation, dénombrement, réception des lots de bois de chauffage),

- ▶ Prestation conventionnelle, pour la valorisation du bois de chauffage (450 m3) :
..... **1.530,00 € (HT)**,

- **FIXE** : le prix de vente du bois de chauffage aux cessionnaires à : **13,00 € le m3**,

- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la commune, lesdits contrats pour services forestiers, à intervenir entre la Commune et les exploitants forestiers MARCHAL Sylvain, LEBLANC Thierry et FRANSOT Patrick, d'une part et les devis à intervenir avec l'Office National des Forêts, d'autre part.

DCM N°2015-02-14- FINANCES – 7.10 ONF Forêt Communale –Programme de marquage des coupes 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : le programme de marquage des coupes, au titre de l'année 2015, proposé par l'Office National des Forêts, pour les parcelles 12A – 12R – 13A – 13R – 3B – 5A – 6R – 7R – 8,
- **DECIDE** : la destination présumée des coupes, comme entérinée par la Commission 'Forêts', le 26/11/2014 et comme suit :

<u>Parcelles</u>	<u>Nature Technique de la Coupe</u>	<u>Destinations</u>
12 A	Amélioration	Vente de bois façonnés
12 R	Régénération	Vente de bois façonnés
13 A	Amélioration	Vente de bois façonnés
13 R	Régénération	Vente de bois façonnés
3 B	Amélioration	Cession de bois de chauffage
5 A	Amélioration	Cession de bois de chauffage
6 R	Régénération	Vente de bois façonnés
7 R	Régénération	Vente de bois façonnés
8	Amélioration	Vente de bois façonnés

INFORMATIONS DIVERSES

●Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'entrevue du 23 février au matin avec le Capitaine Kirch (vols, délinquance, tapage...).

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 mars 2015 à 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.